



AVANTAGES FISCAUX

En effectuant un don dans le cadre des projets animés par Dinan patrimoine en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, vous bénéficiez d'avantages fiscaux importants.

PARTICULIERS

Impôt sur le revenu

66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu, dans la limite de **20%** de votre revenu net imposable.

Exemple :

si vous choisissez, au cours d'une année, de faire un ou plusieurs dons pour un montant total de 150 €, le montant de votre impôt sur le revenu sera réduit de 99€ . Votre don ne vous reviendra donc qu'à 51€.

<i>Vous donnez</i>	<i>Votre déduction (66 %)</i>	<i>Votre dépense réelle</i>
50€	33€	17€
100€	66€	34€
300€	198€	102€
600€	396€	204€
.....		

Impôt de solidarité sur la fortune

75% du montant de votre don est déductible de votre impôt de solidarité sur la fortune

<i>Vous donnez</i>	<i>Votre déduction (75 %)</i>	<i>Votre dépense réelle</i>
500€	375€	125€
1000€	750€	250€
3000€	2250€	750€
6000€	4500€	1500€
.....		

ENTREPRISES
(soumises à l'impôt sur les sociétés)

60% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.

<i>Vous donnez</i>	<i>Votre diminution d'IS (60 %)</i>	<i>Votre coût réel</i>
500€	300€	200€
1000€	600€	400€
3000€	1800€	1200€
6000€	3600€	2400€